



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

**OBJET : 05-1 - SANTE PUBLIQUE  
- ORGANISATION DU PROJET  
DE RECHERCHE INTERVENTIONELLE  
« PRINTEMPS » - CONVENTION  
PLURIANNUELLE AVEC L'INSTITUT  
NATIONAL DE LA SANTE ET  
DE LA RECHERCHE MEDICALE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

343644

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **29 DEC. 2017**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **9 JAN 2018**

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Eric DUPLAY  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI  
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

**Absents :** M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-1 - SANTE PUBLIQUE - ORGANISATION DU PROJET DE RECHERCHE INTERVENTIONNELLE « PRINTEMPS » -  
CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Le Conseil Local de Santé Mentale créé en 2016 poursuit tout objectif visant à améliorer la qualité de vie des personnes en souffrance psychique. Dans ce contexte, il est proposé à la Commune de participer au projet de recherche défini ci-après.

Le *Programme de Recherche Interventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide (PRINTEMPS)* est un projet de recherche qui repose sur la création et l'évaluation d'une application pour smartphone et d'un site internet de prévention de la souffrance psychique et du suicide en population générale, cette webapp constitue l'intervention et se nomme : STOPBLUES.

Le rôle de STOPBLUES est d'offrir des solutions concrètes pour lutter contre le mal-être psychologique en informant sur la souffrance psychique, le bénéfice du recours à l'aide et les aides disponibles dans un environnement proche ainsi qu'en proposant des outils d'autoévaluation de sa santé mentale et des exercices de psychologie positive. STOPBLUES est développé sous la direction de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et financé par Santé Publique France. La promotion de STOPBLUES auprès de la population générale se fera par les collectivités participant à la recherche avec ou sans l'implication des médecins généralistes qui y sont installés.

Les objectifs de l'intervention à l'échelle individuelle sont de :

- permettre aux utilisateurs de détecter leur niveau de santé mentale, d'éventuellement reconnaître une souffrance psychique, et de suivre l'évolution de leur santé mentale ;
- permettre une meilleure accessibilité à l'information en santé mentale et particulièrement sur les solutions d'aides et de lien social environnant l'utilisateur.

Les objectifs de l'intervention à l'échelle populationnelle sont de :

- diminuer les taux de non recours aux soins de santé mentale chez les personnes ayant un besoin de soins et les encourager à recourir à une aide professionnelle ou informelle de qualité ;
- améliorer les indicateurs de santé mentale et particulièrement faire baisser les taux d'actes suicidaires ;
- sensibiliser les acteurs publics et de santé à la détection, la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique et améliorer leur implication sur les questions de santé mentale.

Selon les résultats de son évaluation, STOPBLUES pourra perdurer et être pérennisé sous réserve du financement public de sa maintenance.

La participation à ce projet se concrétise autour d'une convention visant à :

- informer la collectivité de façon pleine et exhaustive sur les modalités de la réalisation de ce projet auprès de la population résidant sur son territoire ;
- recueillir le consentement plein et entier du représentant légal de la collectivité à participer à l'évaluation de l'intervention ;
- décrire la mise en œuvre du projet par la collaboration des services de la collectivité et de l'Équipe Printemps.

05-1 - SANTE PUBLIQUE - ORGANISATION DU PROJET DE RECHERCHE INTERVENTIONELLE « PRINTEMPS » -  
CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. La Commune nomme un référent du suivi de projet en la qualité du coordonnateur du Conseil de Santé Mentale.

La participation de la Collectivité est volontaire et peut retirer à tout moment son consentement à la recherche, sans encourir aucune responsabilité ni aucun préjudice de ce fait.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ainsi que tout autre avenant éventuel s'y rattachant, sans l'économie générale du contrat ne soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.05-1 - SANTE PUBLIQUE - ORGANISATION DU PROJET DE RECHERCHE INTERVENTIONELLE &quot; PRINTEMPS &quot; - CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2018

**Numéro de l'acte :** DCM3436-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20171222-DCM3436-17-DE

**Date de décision :** 22/12/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes